



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 22 **votants** : 22
Date de convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absente : Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absent excusé : Néant

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : M. MOLVAUX Gérard.

2022-09-093 - PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU DEVOUEMENT

RAPPORTEURS : I. LEE

EXPOSE

La ville de Louvigné du Désert a réalisé la viabilisation de la rue du dévouement en 2016. Aujourd'hui, les constructions sont majoritairement achevées et la municipalité souhaite finaliser l'aménagement de la voirie et des accès aux parcelles. L'aménagement envisagé en limite NORD-EST de la partie agglomérée créera une jonction entre la rue du Pont Juhel et l'avenue de Normandie. La voie présente un linéaire d'environ 150 mètres et est régulièrement fréquentées par des engins agricoles et les cars assurant le transport scolaire. Pour rappel, le montant des travaux est estimé à 80 000 euros HT.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé afin de retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre qui aura la charge de cette mission de conception qui sera menée en plusieurs étapes (scénario d'aménagement, avant-projet, projet, et suivi de réalisation).

À la suite de la consultation en procédure adaptée, seul le cabinet TECAM a été en mesure de faire une proposition.

PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition du cabinet TECAM – Bureau d'études d'un montant de 9 800 euros HT (soit une rémunération de 12,25%).

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 novembre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.